VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE

UN COTTAGE NET ET SIMPLE

1332 RUE SPAIN

entre les rues Urquhart et Villere

Jeudi, le 17 Juillet 1913 à Midi

à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Succession de John S. Barattini. No. 104,516—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur —Bureau 806 rue Perdido — JEUDI, le 17 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et à un ordre fait et daté signé le 10 juin 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 514, borné par les rues Spain, Urquhart, Villeré et Mandeville, désigné comme le lot No. 18 sur un plan par F. D. Seghers, voyer, daté du 15 janvier 1901, une copie duquel est annexé par un acte devant J. F. Meunier, notaire public, le 16 février 1901; lequel lot de terre d'après le dit plan, mesure 33 pieds de face sur la rue Spain, par une profondeur entre lignes parallèles de 118 pieds, 2 pouces et 3 lignes, commençant à une distance de 55 pieds 2 pouces et 4 lignes du coin des rues Spain et Villeré. Les améliorations sont connues par le No. 1332 rue Spain et comprend le cottage en bois et couvert en ardoise, ayant des galeries de côté et en arrière, vestibule, six chambres, égouts et conduit d'eau.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur assumant la taxe de 1913 et payant l'acte de vente devant H. L. Loomis, Jr., notaire public. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour compte du prix d'achat.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
Juin15,22,29juillet6,13,17

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus offrant enchérisseur, sans limite

Un morceau de terrain de valeur, contenant 20 lots, mesurant 350x271-6, situé dans le carré formé par l'avenue Carrollton et les rues Oleander, Forshey et Dublin.

Succession de Mme Mary Buckley, veuve de William Kern.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 85,004 — Division D — Par Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, Adjudicateur, 303 rue Carondelet — En enchère, le JEUDI, 10 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 301 rue Baronne.

Conformément à un jugement rendu en la matière indiquée ci-dessus, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté d u28 avril 1913 et signé le 2 mai 1913, et conformément à un jugement complémentaire rendu et signé, en la même matière, par le même juge, le 6 juin 1913, et conformément à une ordonnance de homologation touchant les décisions prises en conseil de famille, en la même matière, datée et numérotée comme indiqué ci-dessous et datée et signée le 6 juin 1913, et dirigée par S. L. Jacobs, adjudicateur, je vaquerai à la vente en enchère publique, à la date et au lieu indiqués de la propriété suivante, savoir:

Un certain terrain situé au 7ème District, carré No. 495, limité Carrollton avenue, Oleander, Forshey et Dublin street, contenant 20 lots de 1 à 20 inclusivement et mesurant de 1 à 10 inclusivement: 30 ft. x 121 ft. 6 in.; et de 11 à 20 inclusivement: 30 ft. x 150; selon le plan de Georges De Armas, arpenteur et ingénieur civil, lequel plan est daté du 10 mai 1913.

CONDITIONS — La dite propriété sera d'abord offerte en lots comme décrits dans la plan de De Armas susdit, mais l'adjudication sera retenue jusqu'à presque tous les lots aient été offerts. Et alors, la dite propriété sera offerte comme un carré entier; si l'offre pour la propriété comme un carré entier, est plus élevée que celle pour le total des lots, la propriété sera adjugée en bloc, comme un carré; mais, si l'adjudication des offres pour les lots est plus élevée que les offres pour le carré en entier, l'adjudication adjugera la propriété en lots. Si la propriété est adjugée en lots, le terrain de 50 ft. face, sur Carrollton avenue, sera réservé pour une rue; mais, si la propriété est adjugée en entier ce terrain ne sera pas adjugé, mais reviendra à l'acquéreur, sous l'adjudication du carré en entier.

PAIEMENT — Un tiers ou davantage au comptant, le solde, s'il y a 1 ou 1 et 2 ans au choix des acquéreurs; les payements déférés seront remplacés par des promesses, portant intérêt de la date de l'adjudication; les dites promesses seront nanties d'hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes clauses usuelles et nécessaires de garantie. L'acquéreur ou les acquereurs auront à rembourser tous les actes de vente devant Robt. Legier, notaire public, à payer pour tous les certificats, assumer les taxes pour 1913, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

JACOB-GLEASON, INC.,
S. L. Jacobs, Encanteur.
Juin8,15,22,29juillet6,10

AVIS AUX CREANCIERS

Liquidation de B. Switzer Clothing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,897 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Fraenkel, Léon Jacobs et Abe Switzer, liquidateurs de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. D. DANZIGER, Avocat.
3juillet—3,7,12

Dans l'affaire du receveur de la Reusch Contracting Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orlans — No. 99,296 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le troisième compte présenté par W. R. Leary, syndic ci-inclusde cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
H. W. ROBINSON, Avocat.
27juin27juillet1,6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de L. Girot et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 98,172 — Division C — Attendu que Jeanne Girot, épouse de Stephen M. Redmann, et Blanche Marie Girot, épouse de Victor J. Gondolf, ont présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration en commun dans la succession de L. Girot et épouse, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WM. R. KER, Avocat.
29juin29juillet3,8

Succession de Mme Christina Rice, épouse de Wm. J. Querens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,163 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Wm. J. Querens, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FREDERIC C. QUERENS, Avocat.
26juin26,29juillet2

VENTES A L'ENCAN

ParKERNAGHAN&CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

De cottages simples et doubles, coins commerciaux et terrains pour bâtisses dans des localités rehaussées et profitables.

Succession d'Alexander S. Swanson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 92,881 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 17 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 9 juin 1913 et signé le 13 juin 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la sus-dite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Le coin commercial, No. 5727, aux coins de la rue Magasin et de l'avenue Nashville, comprenant une bâtisse en bois d'un étage pour magasin et résidence sur un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et l'avenue Nashville, désigné par la lettre B d'après un croquis d'arpentage par J. W. T. Stephens, C. E., daté le 21 mai 1913, et mesurant conformément quarante (40) pieds quatre (4) pouces de face sur la rue Magasin, quarante (40) pieds huit (8) pouces quatre (4) lignes de largeur à l'arrière ligne, par cent vingt pieds de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles.

2. Le cottage double en bois d'un étage, Nos. 5723 et 5725 de la rue Magasin, contenant de chaque côté quatre chambres sur un certain terrain, situé dans le même district et l'ilet attenant la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C, sur le dit croquis de J. W. T. Stephens et mesurant d'après le dit croquis trente neuf pieds deux pouces de face sur la rue des magasin, trente huit pieds quatre pouces six lignes de largeur à l'arrière ligne par cent vingt pieds de profondeur entre les lignes parallèles.

3. La bâtisse en bois d'un étage No. 817 avenue Nashville, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre A, connu le dit ci-devant plan par J. W. T. Stephens, et mesurant conformément a cela trente pieds de face sur l'avenue Nashville par cent vingt pieds de profondeur entre les lignes parallèles.

4. Un magasin et résidence d'un étage en bois No. 581 rue Joseph, coin de la rue Constance, avec deux étages en arrière, sur une certaine portion du terrain situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'ilet 188 sur un plan annexé à un acte passé devant J. D. Taylor, notaire public, le 19 mai 1888, et borné par les rues Constance, Joseph, Laurel et Octavia, laquelle dit portion de terre forme le coin des rues Constance et Joseph et mesure trente pieds de face sur la rue Joseph par quatre vingt dix pieds trois pouces de profondeur et de face sur la rue Constance, et se compose de la portion de face des lots vingt sept, vingt huit et vingt neuf.

5. Un cottage en bois d'un étage No. 1819 rue Cadiz, sur un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No. 453, borné par les rues Baronne, Dryades, Cadiz et Jena, désigné comme terrain No. 12 (du vieil ilet No. 78) d'après un plan annexé à un acte passé devant A Peters, Jr., notaire défunt, le 8 mars 1890. Le dit terrain No. 13 attenant mesurant trente pieds de face sur la rue Cadiz par une profondeur de cent cinquante pieds.

6. Un cottage en bois d'un étage No. 2507 rue Jena, sur un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jena, Freret et S. Robertson et l'avenue Napoléon, désigné par le No. 22 sur un plan d'arpentage par J. W. T. Stephens, C. E., daté 31 mai 1913, d'après lequel commence trente pieds du coin des rues Jena et Freret et mesure vingt neuf pieds et deux pouces de face sur la rue Jena, trente pieds de largeur sur l'arrière ligne, par cent cinq pieds de profondeur.

7. Un cottage en bois d'un étage No. 2511 rue Jena situé dans le même district et l'ilet attenant à la sixième propriété et désigné comme une partie du terrain No. 21 sur le dit plan par J. W. T. Stephens, et mesurant conformément quinze pieds, dix pouces de face sur la rue Jena, quinze pieds de large sur l'arrière ligne par une profondeur de cent cinq pieds.

8. Un cottage en bois d'un étage No. 2513 rue Jena, sur un certain terrain situé dans le même district et ilet attenant à la septième propriété décrite, decomme une partie du terrain No. 21 d'après le dit plan par J. W. T. Stephens, et mesurant conformément quinze pieds sur la rue Jena par cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

9. Trois certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville désigné par le Nos. 16, 17 et 18 dans l'ilet No. 604, borné par les rues Jena, Freret, Cadiz et Robertson. Lesquels dits terrains attenant l'un à l'autre mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Jena par cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan fait par D. M. Brosnan, arpenteur, le 21 novembre 1902.

10. Un cottage en bois d'un étage No. 7728 rue Olive, sur un certain terrain situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No. 11, dans l'ilet No. 501, borné par les rues Olive, Fourchy, Lowerline (maintenant Bernadotte) et Morley (anciennement Lowerline). Lequel terrain commence à une distance de soixante huit pieds cinq pouces cinq lignes de la rue Bernadotte, et mesure trente et un pieds, six pouces de face sur la rue d'Olive par une profondeur de cent vingt pieds.

11. Deux certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No. 503 borné par les rues Fern (anciennement Washington), Forshey, Short et Fifteenth (maintenant Olive), désignés par les Nos. 7 et 8, mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Fern (anciennement Washington), par cent sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, conformément au plan tiré par Cellas, architecte, janvier 1869.

12. Un certain ilet de terre désigné par le No. 14, situé dans la ville de New Covington, dans la paroisse de St. Tammany, Lne., borné par les rues First et Second, l'avenue Pittman et le boulevard Rome.

13. Un certain lot de terre situé dans la ville de Bay St. Louis, Miss., désigné par le No. 54, dans le troisième arrondissement.

CONDITIONS — Un tiers ou plus au comptant à l'option de l'acheteur, la balance à un an de crédit, représenté par billet de l'acheteur portant 8 pour cent per annum, l'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final et devant être spécialement assuré par lien de vendeur et billet d'hypothèques. Les actes de ventes et hypothèque devant contenir l'hypothèque d'usage et stipulations et le pacte de non alienando, les clauses d'assurance et toutes les stipulations d'usage. Les loyers devant être réservés au vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente.

Tous les certificats requis en rapport avec le transfert de la propriété devant être au frais de l'acheteur. Les taxes dûes et exigible en 1913 à être assumées par l'acheteur au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix de l'achat sera requis au temps de la vente. Les actes de vente devant Jerr. C. Wenck, notaire public, aux frais de l'achteur.

DART, KERNAN & DART,
RICHARD LYONS,
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
Juin15,22,29juillet6,13,17

Succession de Margaret Ellen G. Lynch, veuve d'Emile P. Bessec.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,078 — Division A — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Margaret Ellen G. Lynch, veuve d'Emile P. Bessec, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
1juillet1,5,10

VENTES A L'ENCAN

ParKERNAGHAN&CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE

BIJOUTERIE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 17 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 9 juin 1913, et signé le 13 juin 1913, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession d'Alexander S. Swanson, No. 92,881, les objets suivants à savoir:

Une montre en or à simple boitier, un cadran en or, un médaillon en or avec des diamants, une pièce d'or espagnole, année 1796.

800 actions minières "Vekol."

CONDITIONS — Comptant.

DART, KERNAN & DART, McCLOSKEY & BENEDICT et RICHARD LYONS,
Avocats. Juillet—6,13,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage de rapport, double sur un grand terrain, Nos. 3918-3920 rue Laurel et augmentant les valeurs des bâtisses — Septième District.

Succession de Joseph Apken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,258 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 10 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 4 juin 1913, de E. K. Skinner, juge de la ci-dite cour, Division C, Dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement — La maison double a un étage en bois, Nos. 3918-3920 rue Laurel, retirée de la rue, ayant cinq chambres de chaque côté sur un certain terrain, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 151, borné par les rues Laurel, Général Taylor, Austerlitz et Annonciation. La dite parcelle de terre mesure trente-six (36) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Laurel sur cent vingt cinq (125) pieds deux (2) pouces de plus ou de moins en profondeur entre lignes parallèles et est formée du tout du terrain seize et d'une partie du terrain No. dix sept. Suivant le plan de voyer fait par H. W. W. Reynolds, D. V. V., daté du 14 août 1906, (commençant à un point cent vingt (120) pieds de distance de l'encoignure des dites rues Laurel et Austerlitz).

Deuxièmement — Deux certains terrains, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Quince, Holly Grove, Heaton et Hamilton, désigné comme l'ilet No. 663, anciennement l'ilet No. 315, lesquels terrains sont désignés par les numéros 11 et 12 sur un certificat de l'arpentage fait par Walter J. Seghers, sous-arpenteur de la ville, le 16 août 1912, et mesurant d'après le dit arpenteur, chacun trente (30) pieds un (1) pouce de face, sur la rue Heaton par une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes égales et parallèles.

Troisièmement—Trois certains terrains dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers, par les Nos. 14, 15 et 16, mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Holly Grove sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes égales et parallèles.

Quatrièmement—Deux certains terrains dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite, désignés sur le dit plan par Walter J. Seghers par les Nos. 21 et 22, et mesure chacun trente (30) pieds et un (1) pouce de face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit (108) pieds et dix (10) pouces entre lignes évales et parallèles.

CONDITIONS, — La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un ou un et deux ans; la dite partie de crédit s'il y en a, devant être garanti par hypothèque et privilèges pour la dite partie de crédit non payée et devant être représentée par le lien de vendeur portant un intérêt de sept pour cent à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles de securité pour protéger le possesseur des dits billets. Toutes les taxes pour l'année courante devant être payées au prorata depuis la date de l'acte de vente. Tous les loyers devant appartenir aux propriétés jusqu'à la date que l'acte de vente soit signé. Tous les certificats devant être aux frais des propriétés. Les actes de vente devant être passés devant W. G. Rogers, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être deposé avec le dit encanteur au moment de l'adjudication. W. F. BREWER,
Juin8,15,22,29juillet6,10 Avocat.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles J. Silverstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,499 — Division E — Par Freeman & Freeman, au plus haut enchérisseur, cinq (5) actions du St. Bernard Alluvial Lands Company de la Nouvelle Orléans, valeur $100. A l'enchère, MARDI, le 8 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. Freeman & Freeman, encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre signé le 3 avril 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir:

Un certificat No. 53 pour cinq (5) actions St. Bernard Alluvial Lands Company de la Nouvelle Orléans au nom de Charles J. Silverstein.

CONDITIONS — Comptant.

FREEMAN & FREEMAN,
Encanteurs.
SOL WEISS, Avocat.
Juin27juillet6,8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Premier District, portant les numéros municipaux 514 et 516 rue Salcedo, entre la rue Baudin et l'avenue Tulane.

French Market Homestead Association vs. Henry F. Balser, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,757 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 636 borné par les rues Salcedo, Baudin, Gayoso et l'avenue Tulane, désigné par la lettre A sur un croquis du voyer, fait par Edgar Pillé, voyer, daté le 18 de septembre 1910, annexé à et faisant partie d'un acte de vente de M. et Mme Cassius Foster, Sr., au French Market Homestead Association, passé devant John F. A. Hebel, notaire, daté le 24 octobre 1910, et mesurant en accord de cela trente deux pieds neuf pouces de face sur la rue Salcedo, par cent quatre vingt neuf pieds, huit pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles; le dit terrain A commencé à une distance de cent neuf pieds neuf pouces et six lignes du coin des rues Salcedo et Baudin, qui est formé d'une plus grande partie près de l'avenue Tulane, du terrain désigné par le No. 10 sur un plan par F. N. Tourne, le 7 de juin 1857, déposé dans les archives de Jas. Graham, ancien notaire, comme plan No. 152.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ARTHUR J. PETERS,
Avocat pour le demandeur.
Juin14,16,20,27juillet3,10,16,17

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. M. J. Schumann vs. Louis H. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 88,178 — Division E — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans; Division E, dans l'affaire intitulée Mme E. M. J. Schumann vs. Louis H. Schumann, dossier No. 88,178, dit ordre daté et signé 12 juin 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 7 août 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certain terrains de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, qui s'y trouvent ou qui en dépendent de quelque façon, situé et étant dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré No. 18 (faubourg de Greenville) borné par les rues Magasin, Chestnut (maintenant Audubon), Market (maintenant Meadow) et Walnut, lequel le dit terrain est désigné sur un plan par Pillé, voyer, annexé à un acte de partage entre la veuve et héritiers de Joseph B. Damonte, par un acte devant R. L. Tullis, ancien notaire le 19 avril 1897 par les numéros onze et douze et mesurent chacun, d'après le dit plan, trente pieds de face à la rue Walnut, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. 11 forment le coin des rues Meadow et Walnut, le dit acte étant dûment enregistré dans le bureau de "Conveyance office" pour cette paroisse dans le livre No. 223 folio 573.

CONDITIONS — Comptant; les ventes sont sujettes à tous les baux encore en vigueur. Les acquéreurs doivent payer les dépenses des actes de ventes devant Edouard F. Henriques, notaire, et au moment des adjudications, deposer 10 pour cent (sans intérêt et sans amende du prix de l'achat avec

J. L. Onorato
REAL ESTATE
Encanteur, 820 rue Commune.
HENRIQUES & DUCHAMP,
Avocats pour le demandeur.
Juillet—6,13,20,27août—3.7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Geo. D. Witt Shoe Co. vs. Mme M. E. Holloman.

TREIZIEME COUR DE DISTRICT Judiciaire, Paroisse de Rapides. — No. 8,819 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Treizième Cour Judiciaire de District de la Paroisse Rapides, dans l'affaire ci-dessu sintitulée, je procèderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 10 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de la defenderesse Mme M. E. Holloman, dans le procès No. 96,127, pris du dossier de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, intitulé Mme M. E. Holloman vs. H. et C. Newman, Ltd.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ANDREW M. BUCHMANN,
HUNDLEY & HAWTHORN,
Avocats pour le demandeur.
Juin28,29juillet2,6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Troisième District, portant le numéro municipal 5611 rue Chartres, au coin rue Lamanche (dans l'ilet de la rue Royale et l'avenue Caffin).

A. Steeg, S. Bennet et E. Vidrine, Liquidateurs de Poydras Homestead Association vs. Henry Kuehl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,923 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 31 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 113, borné par les rues Chartres, Royale et Lamanche et l'avenue Caffin, désigné comme terrain D, d'après un croquis du voyer par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 8 juillet 1909, annexé à un acte pass devant Fred Zengel, notaire, dans cette paroisse, le 18 août A. D. 1909, d'après lequel plan, forme le coin des rues Chartres et Lamanche mesurant trente huit pieds de face sur la rue de Chartres, par une profondeur entre les lignes égales et parallèles et de face sur la rue Lamanche de cent vingt sept pieds, un pouce et cinq lignes, et est formé de la partie de face des lots originaux Nos. dix sept, dix huit, dix neuf et vingt.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour le demandeur.
Juin27,28juillet3,11,18,25,31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Deuxième District, portant le numéro municipal 1982 rue Iberville (anciennement Douane), entre les rues Roman et Prieur.

Leopold M. Layman vs. James Jemison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,724 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 31 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages, dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane (maintenant Iberville), Roman, Canal et Prieur, désigné par le No. 14 de l'ilet No. 63 d'après un croquis dressé par Pillé le 1er mai 1840, et déposé dans le bureau de D. L. McCay, ancien notaire dans cette ville; le dit ilet et aussi désigné par le No. 245 sur un nouveau plan de la ville et le dit lot de terre mesurant vingt sept pieds de face sur la rue Douane (maintenant Iberville) par cent six pieds huit pouces de profondeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
TITCHE & ROGERS,
Avocats pour le demandeur.
Juin27,28juillet3,11,18,25 ,31

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Mme Isabella Garey, épouse de C. A. Hermanson, vs. Mme Georgiana Garey, épouse de Charles Reaney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,217 — Par DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, 7 août 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un jugement signé le 24 juin 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la cour ci-devant mentionnée, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un simple et un double cottage, désignés par les Nos. 228 230 et 232 rue Olivier, situés dans la Paroisse d'Orléans sur la rive droite de la rivière Mississipi en face de la ville, étant une partie d'une certaine étendue de terre communément appelée la propriété "Gosselin," et désignée comme terrains Nos. 8 et 9 de l'ilet No. 2 maintenant l'ilet No. 31 sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer, le 8 avril 1853, et déposé pour référence dans le bureau de Chiapella, notaire en cette ville; le dit carré est borné par les rues Delaronde, Vallette (anciennement Gosselin), l'avenue Pelican (anciennement Peter) et la rue Olivier et les dits terrains s'attenant l'un à l'autre et mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Olivier par une profondeur de 160 pieds, entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant au choix de l'acquéreur; la balance s'il il y en a payable en 1 et 2 ans, garantie par des billets portant intérêt au taux de 7 pour cent per annum, à date de l'adjudication et garantie par lien et privilège de vendeur et par hypothèque spéciale sur la propriété vendue; l'acte de vente aura le pacte de non alienando; une clause qui pourvoie pour une vente sans estimation et 10 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès pour exiger le paiement des dits billets; et toutes les autres clauses contenues dans les actes de vente; l'acquéreur doit assumer le paiement au delà du prix de l'adjudication de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1913, et doit déposer entre les mains de l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication. L'acte de vente est aux frais de l'acquéreur, devant Charles I. Dénéchaud, notaire public.

W. J. HENNESSEY,
A. J. ROSSI, Avocats.
Juillet—6,13,20,27août—3,7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de lots de terre et de valeur du Troisième District.

Armstrong Donaldson vs. Lloyd M. Stephens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,451 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le 1er District de cette ville, JEUDI, le 17 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement — Trois certains lots de terre et améliorations qui s'y trouve ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartiennent ou en quelque sorte qui en dépendent, situé et se trouvant dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 1271, borné par les rues Pillé, Canonge, Rocheblave (anciennement Virtue) et Dorgenois (ou Magistrate), lesquels dits terrains sont désignés par les numéros douze, treize et quatorze, sur un plan fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 18 octobre 1910, et annexé à un acte de vente de R. P. Woodford à D. Rando, passé devant L. R. Graham, notaire public, le 18 octobre 1910, et mesurant chacun trente un pieds de face sur la rue Dorgenois (ou Magistrate) par une profondeur de cent soixante neuf pieds, trois pouces, ayant une largeur de 31 pieds en arrière.

Deuxièmement — Six certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, de quelque façon, situés et se trouvent dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet 3046 borné par l'avenue St. Maurice (anciennement Hancock), les rues Tricou, Benefit et Humanity, lesquels dits terrains sont désignés par les numéros 14, 15, 16, 17, 18 et 19 d'après un croquis annexé à un acte de vente, passé devant Rolla A. Tichenor, notaire public, le 11 avril 1912, et mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Tricou, par une profondeur de cent dix huit pieds pieds entre les lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

TERMES ET CONDITIONS — Premièrement: L'acheteur devra retenir entre ses mains et assumera le paiment de deux billets de $110 chacun datés le 11 avril 1912, payable respectivement 2 et 3 ans après date, et portant l'intérêt au taux de 6 pour cent per annum de leurs dates jusqu'à paiement (intérêt de la date de la vente étant assumé par l'acheteur) assuré par l'hypothèque du vendeur sur les propriétés ci-dessus d'après un acte devant Rolla A. Tichenor, notaire public, daté le 11 avril 1912. (M. O. Bk. 1064, fol. 217).

Deuxièmement — La balance du prix de l'adjudication payable comptant au moment de la vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
OSCAR SCHREIBER,
Avocat pour le demandeur.
Juin14,15,20,27juillet3,10,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur du Quatrième District, portant les numéros municipaux 1810 et 1811 rue S. Rampart, entre les rues St. Andrew et Felicity.

Carrie Smith, veuve de Julian D. Payne, vs. Henry Frohlich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,680 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 10 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certain morceau ou portion de terre situé et étant dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues Rampart, St. Andrew, Dryades et Félicité, et se trouvant sur la dite rue Rampart à une distance de quatre-vingt un pieds, six pouces et six lignes du coin de la rue Rampart et la route ou rue Felicity la dite portion de terre mesure trente huit pieds de face sur la rue Rampart par cent quarante cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, le dit morceau ou portion comprennant la portion la plus rapprochée de la route ou rue Felicity, de cette portion de terre acquise autrefois par Peter H. Ghide de James Velligan par un acte passé devant Joseph Cohn, ancien notaire public dans cette ville, en date du 11 décembre 1867. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y sont attachés ou de quelque façon y appartiennent.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JOHN DYMOND, SR.,
A. GIFFEN LEVY,
Avocats pour le demandeur.
Juin6,7,13,20,27juillet3,10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles Sintes vs. J. R. Lyon et A. Aronstein, in solido.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 58,671 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Henshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux, No. 140 rue St. Charles, MERCREDI, 16 juillet 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Une toilette, un lavabo, une berceuse, une toilette, un lavabo une table de centre, deux tableaux, cinq chaises entraillées, une berceuse, une table, une lampe, trois tableaux de fantaisie, un lit, un lavabo, une chaise, une toilette, un lavabo, une armoire, une table, deux tableaux, un miroir, un lavabo, un miroir, un refrigérateur, un canapé, trois lits, une toilette, un lavabo, une table, un lit, un lavabo, une table, une chaise, un lit, un lavabo, une chaise, un lit, un lavabo, une chaise, un lit, une toilette, un lavabo, un tableau, un bol et pot, deux lits en fer, une toilette, un lavabo, deux chaises, bol et pot, un miroir, un lit un lavabo, une chaise, trois lits en fer, un lit volant, un lit, deux lavabos, une chaises, bol et pot, trois lits, un lavabo, un lit volant, un lavabo, trois lits, une toilette, un lavabo, un miroir, deux lits, un lavabo, une chaise, bol et pot, un miroir, un lot de matelas, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, suivant l'inventaire enrégistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
ERASTE VIDRINE,
Juillet—6,9,16
Avocat pour le demandeur.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ideal Savings and Homestead Association vs. Mlle L. A. Dickerson.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 3,728 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Thos. F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procèderai à vendre à l'enchère publique au carré connu comme le Foundry Green, borné par la rue Patterson, l'avenue Pelican, la rue Belleville et l'avenue Elmira dans le Cinquième District de cette ville, LUNDI, le 7 juillet 1913, à 10 h. 30 a.m., la propriété ci-après décrite à savoir: Un mobilier de salon 9 pièces, deux tables M. T., une lampe de salon, trois vases, deux pendules, huit tableaux, trois berceuses W., 1 berceuse simple, une machine à coudre "Singer," No. 12701570; quatre paires de rideaux de dentelles, quatre abat-jours, deux lampes, une armoire G. D., un lavabo, 2 toilettes, 1 table de jeu, un service de lavabo 6 pièces, nattes pour deux chambres, 2 morceaux de nattes, une machine à coudre "New Home," une machine à coudre "Singer," un buffet, un buffet de cuisine, une table de salle à manger, un fourneau à essence, cinq chaises, 1 bol pour "punch" et huit verres, 1 service à limonade (7 pièces), un service à vin (9 pièces).

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

GEORGE W. KOBOLT,
Constable, Deuxième Cour de Cité.
WILLIAM A. WENCK,
Avocat pour la demandresse.
Juin24,29juillet7

ANNONCE JUDICIAIRE

F. Hollander & Co. vs. Sylvester White.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 56,195 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à l'entrée principale de la Nouvelle Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 30 juillet 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations, situé dans le Sixième District, désigné comme lot No. 18 dans l'ilet No. 654, borné par les rues Clara, Upperline, Willow et Robert, et commençant à cent vingt pieds de la rue Upperline et Clara, et étant de trente pieds de face sur la rue Upperline par 118 pieds de profondeur. Acq. du German American Homestead par acte enregistré Co. O. B. 236, folio 375, 12 octobre 1910.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enrégistré dans mon bureau.

Conditions — Comptant; l'acheteur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
SOL WEISS,
Avocat pour le demandeur.
Juin29juillet5,12,18,25,30

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Matthew Harrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,124 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James H. Harrison, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ROBERT O'CONNOR, Avocat.
6juillet—1f

Succession de Charles Philip Escaig et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,803 — Division C — Avis est par le présent donné d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Joséphine Weintraub, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
W. W. WRIGHT et J. D. NIX, JR.,
Avocats pour le demandeur.
Juin27juillet1,6

Succession de Marie Collon Prattini.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,309 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Olga Norra, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN L. FELIU, Avocat.
28juin28juillet2,7